



# Bulletin Officiel

N° 5417 Jeudi 10 Août 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

#### EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES 11

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE 12-16

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES 17

SIPHAT 18

#### PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT - CREDIMMO 1 19

FCC BIAT - CREDIMMO 2 20

#### COURBE DES TAUX

21

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22-23

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

- FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

#### ANNEXE III

##### SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2017

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

- SICAV RENDEMENT

- AL HIFADH SICAV

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :****Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

#### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-**  
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« AIL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1<sup>er</sup> août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.



- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

**Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt «AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-**

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT  
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

**Droit d'attribution**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites**

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

**Cotation en Bourse**

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

**Cotation en Bourse des droits d'attribution**

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;
- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

**But de l'émission :**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de MAC SA [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

**الشركة التونسية للصناعات الصيدلية**

المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلانعقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

**AVIS DE SOCIETES****PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,20%** et **TMM\*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire : 34,966 DT par part P2  
Intérêt Unitaire brut : 1,134 DT par part P2

---

**Total brut : 36,100 DT par part P2**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut : 1,942 DT par part S

---

**Total brut : 1,942 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC** « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,70%** et **TMM\*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 août 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P3 :**

Principal Unitaire	:	104,685 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	6,460 DT	par part P3
<hr/>			

**Total brut :**                      **111,145 DT par part P3**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut	:	8,830 DT	par part S
<hr/>			

**Total brut :**                      **8,830 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,97%.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 10 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,312%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,354%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,397%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,439%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,458%	998,994
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,481%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,523%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,692%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,828%	996,155
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,898%	926,386
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,006%	992,178
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,406%	979,162
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,696%	966,450
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,222
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,508
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,566
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,535
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,766
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,646
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,165
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	933,987
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,707
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,753
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,638
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,080
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,451
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,932
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,884

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,457	168,473		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,852	113,865		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,480	97,491		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,009	15,011		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,628	109,641		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,541	1,542		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,979	108,048		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,010	41,014		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,516	55,520		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,384	117,433		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,119	113,211		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,535	139,462		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	518,789	518,611		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,915	119,838		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,642	130,470		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,289	140,201		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,343	122,136		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,445	106,492		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,458	154,335		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,286	94,197		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,576	98,582		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,091	150,575		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,122	132,855		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,833	102,429		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,606	103,460		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,176	21,189		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 284,109	2 281,423		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,036	120,323		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,407	151,317		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,044	165,504		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,799	16,824		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,022	5 321,956		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 253,891	5 252,177		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,639	2,642		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,285	2,288		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,235	1,236		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,105	1,106		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,116		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,109	1,117		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,422	116,773		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,174	119,157		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,292	10,229		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,641	106,647
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,741	101,750
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,667	103,678
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,864	100,875
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,486	102,499
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,667	105,678
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,999	103,011
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,479	100,488
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,582	102,588
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,810	100,821
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,650	102,661
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,012	102,022
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,195	105,207
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,590	103,600
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,600	102,609
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,206	101,216
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,843	102,852
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,118	101,130
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,394	102,405
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,964	103,973
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,254	101,266
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,425	101,435
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,951	103,960
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,084	101,093

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,457	10,458
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,127	102,138
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,450	102,463
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,522	103,532
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,272	10,274
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,941	59,039
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,458	101,534
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,358	17,374
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,623	289,789
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,470	29,450
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 329,283	2 330,009
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,952	72,037
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,203	54,285
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,300	105,546
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,335	91,598
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,778	10,794
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,571	11,585
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,383	14,391
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,792	12,832
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,785	13,787
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,082	12,087
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,644	146,723
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,124	140,175
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,182	9,212
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,282	102,664
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,798	84,617
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,573	88,042
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,342	97,387
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,610	98,885
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,533	96,585
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,320	10,326
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,818	105,395
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,430	148,280
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,362	105,859
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,748	105,457
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,810	206,179
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,808	185,889
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,827	156,834
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,789	22,517
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,242	145,301
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,171	124,642
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 242,935	9 210,966
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,815	83,812
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	986,893	992,693
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5565,147	5568,076
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5049,451	5064,133
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,171	100,241
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,241	113,317
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 731,948	10 862,149

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244



31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère



113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds de Développement Régional relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de Développement Régional comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 34 716 966 DT, y compris les sommes distribuables bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 259 137 DT.

### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société CDC Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Développement régional, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (CDC Gestion) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**AMC ERNST & YOUNG**

**Fehmi LAOURINE**



**Tunis le 14 Juillet 2017**

**Fonds de Développement Régional**  
**Bilan arrêté au 31-12-2016**  
**(exprimé en dinars tunisiens)**

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 – Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>21 887 044</b>	<b>13 798 917</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 515 104	10 395 835
a - Obligations et valeurs assimilées		5 307 940	2 403 082
C- Autres valeurs		1 064 000	1 000 000
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>12 913 364</b>	<b>20 085 716</b>
a- Placements monétaires		11 455 746	20 057 272
b- Disponibilités		1 457 618	28 444
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4.3</b>	<b>6 896</b>	<b>9 185</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>34 807 304</b>	<b>33 893 818</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.4</b>	<b>10 245</b>	<b>268 047</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4.5</b>	<b>80 092</b>	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>90 337</b>	<b>268 047</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4.6</b>	<b>35 631 220</b>	<b>34 799 162</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>(914 254)</b>	<b>(1 173 391)</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 173 391)	(946 246)
b- Sommes distribuables de l'exercice		259 137	(227 145)
<b>ACTIF NET</b>		<b>34 716 966</b>	<b>33 625 771</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>34 807 304</b>	<b>33 893 818</b>

## Fonds de Développement Régional

## Etat de résultat

Exercice 2016

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>4.7</b>	<b>341 153</b>	<b>77 816</b>
a-Dividendes		49 376	49 734
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		227 777	28 082
c-Revenus des autres valeurs		64 000	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.8</b>	<b>966 109</b>	<b>736 003</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 307 261</b>	<b>813 819</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(1 042 747)</b>	<b>(1 042 424)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>264 515</b>	<b>(228 605)</b>
<b>PR 2 - Autres produits</b>	<b>4.10</b>	<b>2 000</b>	<b>1500</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>4.11</b>	<b>(7 378)</b>	<b>(40)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>259 137</b>	<b>(227 145)</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>259 137</b>	<b>(227 145)</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	-
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	<b>4.6.2</b>	<b>766 450</b>	<b>(225 362)</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres</b>		<b>65 608</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 091 195</b>	<b>(452 507)</b>

## Fonds de Développement Régional

## Etat de variation de l'actif net

Exercice 2016

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		1 091 195	(452 507)
a - Résultat d'exploitation		259 137	(227 145)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		766 450	(225 362)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur titres		65 608	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-	-
a- Souscriptions		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>1 091 195</b>	<b>(452 507)</b>
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		33 625 771	34 078 278
b - en fin d'exercice		34 716 966	33 625 771
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		3 500	3 500
b - en fin d'exercice		3 500	3 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>9 919,133</b>	<b>9 607,363</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>3,25%</b>	<b>-1,33%</b>



## 1. Présentation du Fonds

**Dénomination du fonds :** Fonds de Développement Régional.

**Nature juridique du fonds :** Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

**Textes applicables au fonds :** Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

**Siège social du gestionnaire du fonds :** Immeuble LAKEO 2<sup>ème</sup> étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

**Taille du fonds :** Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

**Nombre de parts constituant le fonds** 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

**Référence de l'agrément du fonds :** Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

**Période de souscription :** Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

**Visa du CMF :** Numéro 0863 du 02/06/2014.

**Durée du fonds :** Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

**Promoteurs du fonds :** ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

**Société de gestion :** La société « CDC Gestion »

**Banque dépositaire :** ATTIJARI BANK

**Commissaire aux comptes :** Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

**Périodicité de calcul de la V.L :** Annuellement au 31 décembre.

## 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

### **3. Principes comptables applicables**

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Evaluation des placements**

##### Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

##### Actions non admises à la cote

Pour les deux premières années qui suivent l'investissement, les actions non admises à la cote sont évaluées à leurs coûts d'acquisition.

A partir de la troisième année, ces actions sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

### Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**

##### **4.1 Portefeuille titres**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 21 887 044 DT et, se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisition	Méthode de valorisation	Base d'évaluation	Solde au 31/12/2016	Plus ou Moins-Values 2016
<b>Actions non cotées</b>							
SEM CHIFA	Agroalimentaire	21 000	1 050 000	Coût d'acquisition	50	1 050 000	-
SOVIE	Agroalimentaire	25 000	2 500 000	Décote de 30% du coût d'acquisition	70	1 750 000	(750 000)
SPCS	Technopôle	300 000	2 750 000	Coût d'acquisition	9,166	2 750 000	-
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	Coût d'acquisition	1 750,292	1 500 000	-
BYZACENE	Hôtellerie	3 000	300 000	Coût d'acquisition	100	300 000	-
TESYS	Industrie Nautique	32 500	325 000	Coût d'acquisition	10	325 000	-
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	Coût d'acquisition	100	500 000	-
SIMETAL	Production des panneaux composites en aluminium	10 000	1 000 000	Coût d'acquisition	100	1 000 000	-
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	Coût d'acquisition	100	35 000	-
<b>Total actions non cotées</b>	-		<b>9 960 000</b>			<b>9 210 000</b>	<b>(750 000)</b>
<b>Actions cotées</b>							
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	Cours moyen pondéré du 30/12/2016	5,13	380 104	(119 936)
SERVICOM	BTP	600 000	4 500 000	Cours moyen pondéré du 30/12/2016	9,88	5 925 000	1 425 000
<b>Total PTF actions</b>	-		<b>5 000 040</b>			<b>6 305 104</b>	<b>1 305 064</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>							
TESYS SA (OCA)	Industrie Nautique	37 500	375 000	Coût d'acquisition	10	411 915 <sup>(1)</sup>	
EMACER (OCA)	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	Coût d'acquisition	100	2 128 702 <sup>(2)</sup>	
Byzacene (OCA)	Hôtellerie	15 000	1 500 000	Coût d'acquisition	100	1 547 868 <sup>(3)</sup>	
GOLDENCIN (OCA)	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	Coût d'acquisition	100	180 691 <sup>(4)</sup>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH		10 000	1 000 000	Coût d'acquisition	100	1 038 764 <sup>(5)</sup>	
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>5 055 000</b>			<b>5 307 940</b>	
<b>Avances sur Comptes Courant Associé</b>							
SIMETAL SA	Industrie Aluminium		1 000 000			1 064 000 <sup>(6)</sup>	
<b>Total CCA</b>			<b>1 000 000</b>			<b>1 064 000</b>	
<b>Total</b>			<b>21 015 040</b>			<b>21 887 044</b>	<b>555 064</b>

- (1) Y compris les intérêts courus à hauteur de 36 915 DT  
 (2) Y compris les intérêts courus à hauteur de 128 702 DT  
 (3) Y compris les intérêts courus à hauteur de 47 868 DT  
 (4) Y compris les intérêts courus à hauteur de 691 DT  
 (5) Y compris les intérêts courus à hauteur de 38 764 DT  
 (6) Y compris les intérêts courus à hauteur de 64 000 DT

#### **4.2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 12 913 364 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Compte bancaire ouvert chez ATTIJARI BANK	1 457 618	28 444
Certificat de dépôt	11 500 000	8 500 000
Intérêts précomptés sur certificat de dépôt	(44 254)	(84 510)
Dépôt à terme chez ATTIJARI BANK	-	11 500 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	-	141 782
<b>Total des placements monétaires et disponibilités</b>	<b>12 913 364</b>	<b>20 085 716</b>

#### **4.3 Créances d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 6 896 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2016.

#### **4.4 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2016 à 10 245 DT représentant les sommes dues au dépositaire au titre de l'année 2016.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Sommes dues au dépositaire	10 245	9 922
Sommes dues au gestionnaire	-	258 125
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>10 245</b>	<b>268 047</b>

#### **4.5 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 80 092 DT et se rattache aux retenues à la source prélevées sur les rémunérations du gestionnaire. En effet, le fonds a procédé suite à l'obtention de son matricule fiscal à la régularisation des retenues à la source au titre des commissions de gestion depuis sa date de création jusqu'au 31 Décembre 2016. Le montant global des retenues à la source calculé s'élève à 160 184 DT. Le fonds a réglé 50% du dit-montant en Décembre 2016. Le reliquat sera payé courant 2017.

#### **4.6 Capital**

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>34 799 162</b>
<b>Autres mouvements survenus en 2016</b>	<b>832 058</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	766 450
Variation des Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	58 750
Variation des Plus (ou moins) values réalisées sur cession des OPCVM	6 858
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>35 631 220</b>
Montant	35 631 220
Nombre de parts	3 500
Nombre de porteurs de parts	2

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2016 à 35 631 219 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016
Capital souscrit appelé versé	35 000 000
Moins-value potentielle sur titre SOVIE	(750 000)
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(119 936)
Plus-value potentielle sur titre coté SERVICOM	1 425 000
Plus-value réalisée sur titre Torréfacteur	58 750
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV	17 405
<b>Total</b>	<b>35 631 220</b>

#### 4.6.1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2016 s'élève à 35 000 000 DT divisé en 3 500 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	30 000 000	14/10/2013	2 000 000	06/01/2014
				1 000 000	07/04/2014
				4 500 000	01/07/2014
				22 500 000	16/06/2015
<b>Sous Total</b>		<b>30 000 000</b>		<b>30 000 000</b>	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
<b>Sous Total</b>		<b>5 000 000</b>		<b>5 000 000</b>	
<b>Total</b>		<b>35 000 000</b>		<b>35 000 000</b>	

**4.6.2 Plus- ou moins-values potentielle sur titres**

Les plus ou moins-values potentielles sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2016 :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou-moins-value au 31/12/2016	Plus ou-moins-value au 31/12/2015	Variation des plus ou moins-values
SOVIE	25 000	100	2 500 000	(30)	(750 000)	-	(750 000)
CEREALIS	74 080	7	500 040	(2)	(119 936)	(220 017)	100 081
SERVICOM	600 000	8	4 500 000	2	1 425 000	8 632	1 416 369
<b>Total plus ou moins-value latente</b>					<b>555 064</b>	<b>(211 385)</b>	<b>766 450</b>

**4.7 Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 341 153 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	227 777	28 082
Dividende CEREALIS	6 297	9 260
Dividendes des titres SICAV AMEN TRESOR	43 079	40 474
Intérêts du compte courant associé SIMETAL	64 000	-
<b>Total</b>	<b>341 153</b>	<b>77 816</b>

**4.8 Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 966 109 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	518 751	559 430
Intérêts créditeurs sur compte courant	22 288	29 746
Intérêts sur dépôt à terme	425 054	146 291
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	15	536
<b>Total</b>	<b>966 109</b>	<b>736 003</b>

**4.9 Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 1 042 747 DT au titre de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016	1 032 502	1 032 502
Rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016	10 245	9 922
<b>Total</b>	<b>1 042 747</b>	<b>1 042 424</b>

**4.10 Autres produits**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 2 000 DT correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2015 relatifs à la société Berg Life.

**4.11 Autres charges**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 7 378 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Frais et commissions bancaires	178	40
Commission sur assurance SOTUGAR	6 450	-
Etat impôts et taxes	750	-
<b>Total</b>	<b>7 378</b>	<b>40</b>



## 5. Autres notes aux états financiers

### 5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2016	2015
Revenus des placements	373,503	232,520
Charges de gestion des placements	-297,928	-297,835
<b>Revenu net des placements</b>	<b>75,576</b>	<b>-65,316</b>
Autres produits	0,571	0,429
Autres charges	-2,108	-0,011
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>74,039</b>	<b>-64,898</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>74,039</b>	<b>-64,898</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	218,986	-64,389
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	18,745	-
Frais de négociation	-	-
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>237,731</b>	<b>-64,389</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>311,770</b>	<b>-129,287</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>237,731</b>	<b>-64,389</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>237,731</b>	<b>-64,389</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	<b>9 919,133</b>	<b>9 607,36</b>
<b>Ratios de gestion des placements (*)</b>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,04%	-3,00%
Autres charges/actif net moyen	-0,02%	0,00%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	0,76%	-0,65%

(\*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

## **5.2 Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

**1-** La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 032 502 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

Cette commission est nulle au titre de l'exercice 2016 étant donné que le taux de rendement annuel du fonds s'élève à 3,25%

**2-** En rémunération de ses services, le «**Dépositaire**» ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 10 245 DT.

## **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

#### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 147 926 596 dinars et un bénéfice net de la période de 1 245 129 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons votre attention sur :

- le dépassement au 30 juin 2017 du ratio maximum de 80% relatif à l'emploi d'actif de la société en valeurs mobilières fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société l'Union Financière Alyssa Sicav au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 505 474 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 245 500 DT.

- Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a cédé à L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations pour un montant global de 2 580 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**BILAN**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>119 083 461,464</b>	<b>142 024 900,005</b>	<b>140 563 241,198</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		119 083 461,464	142 024 900,005	138 033 613,678
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	2 529 627,520
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>28 843 135,026</b>	<b>35 402 668,132</b>	<b>25 774 683,381</b>
	a- Placements monétaires		10 488 376,196	10 993 395,403	4 995 214,233
	b- Disponibilités		18 354 758,830	24 409 272,729	20 779 469,148
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>0,000</b>	<b>12 082,191</b>	<b>5 653,699</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>147 926 596,490</b>	<b>177 439 650,328</b>	<b>166 343 578,278</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>916 935,111</u></b>	<b><u>2 102 288,422</u></b>	<b><u>543 286,855</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	603 125,421	2 073 858,851	368 560,400
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	313 809,690	28 429,571	174 726,455
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>147 009 661,379</u></b>	<b><u>175 337 361,906</u></b>	<b><u>165 800 291,423</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.7</b>	<b>144 569 128,623</b>	<b>172 049 349,654</b>	<b>159 764 581,952</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>2 440 532,756</u></b>	<b><u>3 288 012,252</u></b>	<b><u>6 035 709,471</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 101,254	1 549,296	1 437,593
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		2 439 431,502	3 286 462,956	6 034 271,878
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>147 926 596,490</b>	<b>177 439 650,328</b>	<b>166 343 578,278</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	3.1	<b>1 486 071,458</b>	<b>3 079 268,628</b>	<b>1 871 335,056</b>	<b>3 833 542,197</b>	<b>7 274 946,886</b>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 486 071,458	3 079 268,628	1 871 335,056	3 833 542,197	7 274 946,886
PR 2	<b>Revenus des placements monétaires</b>	3.2	<b>241 394,216</b>	<b>497 420,666</b>	<b>212 058,795</b>	<b>557 689,230</b>	<b>1 183 757,376</b>
	<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 727 465,674</b>	<b>3 576 689,294</b>	<b>2 083 393,851</b>	<b>4 391 231,427</b>	<b>8 458 704,262</b>
CH 1	<b>Charges de gestion des placements</b>	3.9	<b>-335 483,968</b>	<b>-694 896,246</b>	<b>-350 532,839</b>	<b>-758 260,968</b>	<b>-1 492 845,650</b>
	<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 391 981,706</b>	<b>2 881 793,048</b>	<b>1 732 861,012</b>	<b>3 632 970,459</b>	<b>6 965 858,612</b>
CH 2	<b>Autres charges</b>	3.10	<b>-175 903,214</b>	<b>-342 706,781</b>	<b>-54 322,652</b>	<b>-115 794,712</b>	<b>-226 208,166</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 216 078,492</b>	<b>2 539 086,267</b>	<b>1 678 538,360</b>	<b>3 517 175,747</b>	<b>6 739 650,446</b>
PR 4	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-61 148,535</b>	<b>-99 654,765</b>	<b>-105 290,104</b>	<b>-230 712,791</b>	<b>-705 378,568</b>
	<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>1 154 929,957</b>	<b>2 439 431,502</b>	<b>1 573 248,256</b>	<b>3 286 462,956</b>	<b>6 034 271,878</b>
PR 4	<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>61 148,535</b>	<b>99 654,765</b>	<b>105 290,104</b>	<b>230 712,791</b>	<b>705 378,568</b>
	<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b>		<b>-8 988,118</b>	<b>30 285,375</b>	<b>23 947,129</b>	<b>-162 777,761</b>	<b>-45 174,424</b>
	<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b>		<b>43 600,000</b>	<b>73 312,391</b>	<b>22 466,920</b>	<b>302 888,968</b>	<b>314 616,111</b>
	<b>Frais de négociation de titres</b>		<b>-5 561,660</b>	<b>-13 830,594</b>	<b>-13 419,834</b>	<b>-14 032,832</b>	<b>-14 032,832</b>
	<b>Résultat net de la période</b>		<b>1 245 128,714</b>	<b>2 628 853,439</b>	<b>1 711 532,575</b>	<b>3 643 254,122</b>	<b>6 995 059,301</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 245 128,714</u></b>	<b><u>2 628 853,439</u></b>	<b><u>1 711 532,575</u></b>	<b><u>3 643 254,122</u></b>	<b><u>6 995 059,301</u></b>
a- Résultat d'exploitation	1 216 078,492	2 539 086,267	1 678 538,360	3 517 175,747	6 739 650,446
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 988,118	30 285,375	23 947,129	-162 777,761	-45 174,424
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	43 600,000	73 312,391	22 466,920	302 888,968	314 616,111
d- Frais de négociation de titres	-5 561,660	-13 830,594	-13 419,834	-14 032,832	-14 032,832
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-5 449 551,371</u></b>	<b><u>-5 449 551,371</u></b>	<b><u>-6 306 045,509</u></b>	<b><u>-6 306 045,509</u></b>	<b><u>-6 306 045,509</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-6 704 905,984</u></b>	<b><u>-15 969 932,112</u></b>	<b><u>-11 922 445,220</u></b>	<b><u>-35 903 270,554</u></b>	<b><u>-48 792 146,216</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>17 202 365,340</b>	<b>34 473 951,669</b>	<b>48 408 000,459</b>	<b>78 577 829,177</b>	<b>128 428 710,238</b>
- Capital	16 901 900,000	33 645 200,000	47 719 200,000	77 008 800,000	126 080 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-162 462,564	-328 563,448	-521 984,975	-853 111,647	-1 370 754,997
- Régularisation des sommes distribuables	462 927,904	1 157 315,117	1 210 785,434	2 422 140,824	3 719 165,235
<b>b- Rachats</b>	<b>23 907 271,324</b>	<b>50 443 883,781</b>	<b>60 330 445,679</b>	<b>114 481 099,731</b>	<b>177 220 856,454</b>
- Capital	23 358 900,000	49 081 500,000	59 094 600,000	111 638 500,000	173 250 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-224 958,180	-479 642,947	-647 400,203	-1 240 133,347	-1 884 178,515
- Régularisation des sommes distribuables	773 329,504	1 842 026,728	1 883 245,882	4 082 733,078	5 854 534,969
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-10 909 328,641</b>	<b>-18 790 630,044</b>	<b>-16 516 958,154</b>	<b>-38 566 061,941</b>	<b>-48 103 132,424</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>					
a- En début de période	157 918 990,020	165 800 291,423	191 854 320,060	213 903 423,847	213 903 423,847
b- En fin de période	147 009 661,379	147 009 661,379	175 337 361,906	175 337 361,906	165 800 291,423
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>					
a- En début de période	1 524 139	1 613 932	1 853 091	2 085 634	2 085 634
b- En fin de période	1 459 569	1 459 569	1 739 337	1 739 337	1 613 932
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>100,721</b>	<b>100,721</b>	<b>100,807</b>	<b>100,807</b>	<b>102,730</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,29%</b>	<b>3,40%</b>	<b>3,82%</b>	<b>3,84%</b>	<b>3,78%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2017

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2017 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
BTA	(1)	72 714 063,283	80 668 070,486	80 589 617,391
Obligations émises par l'Etat	(2)	2 403 558,575	3 004 448,219	3 078 854,794
Obligations des Sociétés	(2)	43 965 839,606	58 352 381,300	54 365 141,493
Titres d'OPCVM		0,000	0,000	2 529 627,520
<b>Total</b>		<b>119 083 461,464</b>	<b>142 024 900,005</b>	<b>140 563 241,198</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
<b>BTA</b>		<b><u>70 009 858,956</u></b>	<b><u>72 714 063,283</u></b>	<b><u>49,16%</u></b>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	4 916 928,808	3,32%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	951 213,153	0,64%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 505 778,706	5,07%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 756 687,332	22,14%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 529 821,946	14,55%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 053 633,338	3,42%

#### (2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
<b>Obligations Emises par l'Etat</b>		<b><u>2 400 000,000</u></b>	<b><u>2 403 558,575</u></b>	<b><u>1,62%</u></b>
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	2 400 000,000	2 403 558,575	1,62%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b><u>42 915 652,000</u></b>	<b><u>43 965 839,606</u></b>	<b><u>29,72%</u></b>
AIL 2014-1	30 000	1 800 000,000	1 896 480,000	1,28%
AMENBANK ES2009	30 000	1 599 300,000	1 651 644,869	1,12%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 100 000,000	1 106 919,452	0,75%
AMENBANKES2011-1	10 000	500 000,000	518 584,110	0,35%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 079 640,000	1 116 861,415	0,76%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	500 000,000	502 335,522	0,34%
ATL 2008 (ES)	4 050	162 000,000	169 779,552	0,11%
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	408 824,110	0,28%
ATL 2011 TF	10 000	400 000,000	407 561,644	0,28%
ATL 2013-1 TF	10 000	600 000,000	606 259,726	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 494 979,507	1,69%
ATTIJARI BANK 2010	50 000	714 200,000	727 381,012	0,49%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 700	828 000,000	856 074,871	0,58%

ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	800 000,000	803 282,411	0,54%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	1 200 000,000	1 213 992,329	0,82%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	2 304 000,000	2 377 101,816	1,61%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	1 200 000,000	1 236 887,671	0,84%
BH 2009CATB	50 000	3 075 000,000	3 139 296,986	2,12%
BNASUB09	23 300	1 086 712,000	1 097 644,620	0,74%
BTE 2009	20 000	600 000,000	619 952,877	0,42%
BTE 2010	10 000	400 000,000	412 992,877	0,28%
BTE 2010 V	10 000	400 000,000	412 553,618	0,28%
BTK09 CAT(B)	15 000	450 000,000	456 194,219	0,31%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	428 600,000	442 093,502	0,30%
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	1 020 000,000	1 052 534,926	0,71%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	400 000,000	403 024,658	0,27%
CIL2013/1-A 7%	20 000	798 000,000	823 407,122	0,56%
CIL2014-2 7.6%	15 000	900 000,000	922 787,507	0,62%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	900 000,000	902 414,466	0,61%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	400 000,000	416 364,712	0,28%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	800 000,000	812 743,014	0,55%
HL 2016-1 7.65%	10 000	800 000,000	800 402,411	0,54%
HL 2016-2 7.65%	20 000	2 000 000,000	2 072 098,630	1,40%
STB2010-1	46 000	1 380 000,000	1 395 196,485	0,94%
TL SUB 2013/A 7.35%	20 000	800 000,000	818 816,000	0,55%
TLS2014-1	20 000	800 000,000	808 079,781	0,55%
TLS2014-2	20 000	1 200 000,000	1 239 317,917	0,84%
TLS2015-2	10 000	800 000,000	815 649,315	0,55%
TLS2016-1	10 000	800 000,000	811 441,096	0,55%
UBCI 2013	20 400	1 224 000,000	1 229 655,215	0,83%
UIB SUB 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 028 545,752	0,70%
UIB SUB 2015	20 000	1 200 000,000	1 202 530,192	0,81%
UIB2009-1 CAT A	20 000	600 000,000	624 095,342	0,42%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 066 200,000	1 111 056,349	0,75%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>					
<b>Revenus des obligations</b> - Intérêts	655 652,888	1 367 358,591	904 542,606	1 827 651,210	3 397 215,868
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b> - Intérêts	830 418,570	1 711 910,037	966 792,450	2 005 890,987	3 877 731,018
<b>TOTAL</b>	<b>1 486 071,458</b>	<b>3 079 268,628</b>	<b>1 871 335,056</b>	<b>3 833 542,197</b>	<b>7 274 946,886</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 28 843 135,026 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	10 488 376,196	10 993 395,403	4 995 214,233	7,09%
Disponibilités	(2)	18 354 758,830	24 409 272,729	20 779 469,148	12,41%
<b>Total</b>		<b>28 843 135,026</b>	<b>35 402 668,132</b>	<b>25 774 683,381</b>	<b>19,50%</b>

#### (1) Placements monétaires :

##### Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
UBCI	4,83%	20 jours	13/06/2017	997 859,078	999 785,391	0,68%
UBCI	4,83%	20 jours	14/06/2017	997 859,078	999 678,129	0,68%
UBCI	4,83%	20 jours	15/06/2017	997 859,078	999 570,897	0,68%
UBCI	4,83%	20 jours	16/06/2017	997 859,078	999 463,693	0,68%
UBCI	4,83%	20 jours	21/06/2017	1 496 788,617	1 498 392,157	1,01%
UBCI	4,83%	20 jours	22/06/2017	1 496 788,617	1 498 231,610	1,01%
UBCI	4,83%	20 jours	28/06/2017	997 859,078	998 179,485	0,67%
UBCI	4,83%	20 jours	29/06/2017	1 496 788,617	1 497 108,982	1,01%
UBCI	4,83%	20 jours	30/06/2017	997 859,078	997 965,852	0,67%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>10 477 520,319</b>	<b>10 488 376,196</b>	<b>7,09%</b>

(2) Disponibilités :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	11 000 000,000	11 500 000,000	14 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	54 047,782	24 080,000	60 142,466
Intérêts courus/DAV (POT)	66 689,296	54 504,879	55 182,370
Avoirs en banque	7 234 021,752	12 830 687,850	6 664 144,312
<b>Total</b>	<b>18 354 758,830</b>	<b>24 409 272,729</b>	<b>20 779 469,148</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	4 746,142	43 455,709	43 455,709
Intérêts des certificats de dépôt	51 379,038	113 413,198	60 090,028	146 878,269	310 232,431
Intérêts sur les avois bancaires	190 015,178	384 007,468	147 222,625	367 355,252	830 069,236
<b>TOTAL</b>	<b>241 394,216</b>	<b>497 420,666</b>	<b>212 058,795</b>	<b>557 689,230</b>	<b>1 183 757,376</b>

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<b>3 703 000,000</b>	<b>3 703 000,000</b>	<b>3 703 000,000</b>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<b>-3 855 326,650</b>	<b>-3 855 326,650</b>	<b>-3 855 326,650</b>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>AC4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>0,000</b>	<b>12 082,191</b>	<b>5 653,699</b>
	RS sur achats BTA	0,000	12 082,191	5 653,699

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>603 125,421</b>	<b>2 073 858,851</b>	<b>368 560,400</b>
	Frais de gestionnaire	76 415,793	46 007,934	66 813,624
	Frais de dépositaire	77 180,537	307 956,513	43 390,965
	Frais des distributeurs	449 529,091	1 719 894,404	258 355,811

### 3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>313 809,690</b>	<b>28 429,571</b>	<b>174 726,455</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	43 379,797	2 400,000	140 250,878
	Redevance CMF	11 986,715	14 207,500	14 300,109
	Contribution conjoncturelle 7.5%	245 500,108	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	12 943,070	11 822,071	20 175,468

### 3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2016</b>	
* Montant en nominal	161 393 200
* Nombre de titres	1 613 932
* Nombre d'actionnaires	1 770
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	33 645 200
* Nombre de titres émis	336 452
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	49 081 500
* Nombre de titres rachetés	490 815
<b>Capital au 30/06/2017</b>	
* Montant en nominal	145 956 900
* Nombre de titres	1 459 569
* Nombre d'actionnaires	1 628

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à -18 790 630,044 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/06/2017 est de 1 459 569 contre 1 613 932 au 31/12/2016.

	<b>Mvt sur le capital</b>	<b>Mvt sur l'Actif Net</b>
<b>Capital début de période au 31/12/2016</b>	<b>159 764 581,952</b>	<b>159 764 581,952</b>
<b>Souscriptions de la période</b>	<b>33 645 200,000</b>	<b>33 645 200,000</b>
<b>Rachats de la période</b>	<b>-49 081 500,000</b>	<b>-49 081 500,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>240 846,671</b>	<b>2 681 379,427</b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	30 285,375	30 285,375
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	73 312,391	73 312,391
- Frais de négociations de titres	-13 830,594	-13 830,594
- Régularisation des sommes non distribuables	151 079,499	151 079,499
- Sommes distribuables		2 440 532,756
<b>Montant fin de période au 30/06/2017</b>	<b>144 569 128,623</b>	<b>147 009 661,379</b>

### 3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à **2 440 532,756** DT contre **3 288 012,252** DT au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 101,254	1 549,296	1 437,593
Résultat d'exploitation	2 539 086,267	3 517 175,747	6 739 650,446
Régularisation du résultat d'exploitation	-99 654,765	-230 712,791	-705 378,568
<b>Total</b>	<b>2 440 532,756</b>	<b>3 288 012,252</b>	<b>6 035 709,471</b>

### 3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>335 483,968</b>	<b>694 896,246</b>	<b>350 532,839</b>	<b>758 260,968</b>	<b>1 492 845,650</b>
Rémunération du gestionnaire	76 415,794	158 281,924	46 007,434	99 521,752	214 371,690
Rémunération du dépositaire	37 275,998	77 210,698	43 816,611	94 782,630	183 953,100
Rémunération des distributeurs	221 792,176	459 403,624	260 708,794	563 956,586	1 094 520,860

### 3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>175 903,214</b>	<b>342 706,781</b>	<b>54 322,652</b>	<b>115 794,712</b>	<b>226 208,166</b>
Redevance CMF	37 275,998	77 210,698	43 816,611	94 782,630	183 953,100
Contribution conjoncturelle 7.5%	128 573,991	245 500,108	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	10 053,225	19 995,975	10 506,041	21 012,082	42 255,066

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>10 053,225</b>	<b>19 995,975</b>	<b>10 506,041</b>	<b>21 012,082</b>	<b>42 255,066</b>
Taxes	3 970,842	7 898,049	4 944,846	9 889,694	19 888,069
Frais bancaires	31,225	62,107	28,975	57,950	116,536
Publication BO CMF	424,957	845,245	200,332	400,664	805,620
Honoraires CAC	1 675,273	3 332,136	1 671,069	3 342,137	6 721,000
Frais AGO et publications	959,147	1 907,753	677,212	1 354,424	2 723,841
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,607	5 967,213	12 000,000

#### **4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 2.05%TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### **4-3 Rémunération des distributeurs:**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs au prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## **5. AUTRES INFORMATIONS**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 505 474 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 245 500,108 DT.



# **SICAV RENDEMENT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 30 juin 2017, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 25,85%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 14,53% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 30 juin 2017.
  
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV RENDEMENT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 471 059 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	297 656 891	285 363 782	293 143 796
Obligations et valeurs assimilées		297 656 891	285 363 782	293 143 796
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5	230 456 087	228 896 920	198 874 937
Placements monétaires		230 455 117	228 896 817	198 874 750
Disponibilités		970	103	187
<b>Créances d'exploitation</b>	6	9 698 505	35 782 097	37 708 239
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>537 811 483</b>	<b>550 042 799</b>	<b>529 726 972</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	926 971	199 160	209 280
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>926 971</b>	<b>199 160</b>	<b>209 280</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	12	527 468 419	539 914 373	510 458 064
<b>Sommes distribuables</b>		9 416 093	9 929 266	19 059 628
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 291	530	530
Sommes distribuables de la période		9 414 802	9 928 736	19 059 098
<b>ACTIF NET</b>		<b>536 884 512</b>	<b>549 843 639</b>	<b>529 517 692</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>537 811 483</b>	<b>550 042 799</b>	<b>529 726 972</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunsiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	3 701 615	7 311 965	3 309 253	6 581 148	13 434 713
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 701 615	7 311 965	3 309 253	6 581 148	13 434 713
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	2 546 789	5 010 747	2 649 830	5 122 537	10 589 091
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 248 404	12 322 712	5 959 083	11 703 685	24 023 804
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(944 127)	(1 877 999)	(940 523)	(1 860 257)	(3 787 554)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		5 304 277	10 444 713	5 018 560	9 843 428	20 236 250
Autres produits		575	739	1 429	1 496	3 181
Autres charges d'exploitation	11	(524 642)	(1 042 077)	(155 199)	(307 335)	(625 313)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		4 780 210	9 403 375	4 864 790	9 537 589	19 614 118
Régularisation du résultat d'exploitation		295 284	11 427	549 068	391 147	(555 020)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		5 075 494	9 414 802	5 413 858	9 928 736	19 059 098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(295 284)	(11 427)	(549 068)	(391 147)	555 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		157 877	314 018	131 463	210 574	493 246
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		4 938 087	9 717 393	4 996 253	9 748 163	20 107 364

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	4 938 087	9 717 393	4 996 253	9 748 163	20 107 364
Résultat d'exploitation	4 780 210	9 403 375	4 864 790	9 537 589	19 614 118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	157 877	314 018	131 463	210 574	493 246
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	-	(18 781 467)	-	(19 429 401)	(19 429 401)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	40 024 104	16 430 894	51 880 456	51 326 619	20 641 471
<b>Souscriptions</b>	200 321 751	341 189 259	193 098 331	334 864 501	676 038 215
- Capital	197 752 377	333 087 788	190 520 707	326 518 433	657 900 477
- Régularisation des sommes non distribuables	85 902	110 342	51 383	63 685	293 792
- Régularisation des sommes distribuables	2 483 472	7 991 129	2 526 241	8 282 383	17 843 946
<b>Rachats</b>	(160 297 647)	(324 758 365)	(141 217 875)	(283 537 882)	(655 396 744)
- Capital	(158 034 055)	(316 392 026)	(139 199 564)	(276 420 658)	(637 518 492)
- Régularisation des sommes non distribuables	(75 404)	(109 767)	(41 139)	(56 687)	(309 985)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 188 188)	(8 256 572)	(1 977 172)	(7 060 537)	(17 568 267)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>44 962 191</b>	<b>7 366 820</b>	<b>56 876 709</b>	<b>41 645 381</b>	<b>21 319 434</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	491 922 321	529 517 692	492 966 930	508 198 258	508 198 258
En fin de période	536 884 512	536 884 512	549 843 639	549 843 639	529 517 692
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	4 925 241	5 157 872	4 939 358	4 951 731	4 951 731
En fin de période	5 326 574	5 326 574	5 458 414	5 458 414	5 157 872
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>100,794</b>	<b>100,794</b>	<b>100,733</b>	<b>100,733</b>	<b>102,662</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,68%</b>	<b>3,59%</b>	<b>3,74%</b>	<b>3,63%</b>	<b>3,69%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2.3 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **NOTE 3 : EFFET EXCEPTIONNEL**

#### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV RENDEMENT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 471 059 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**Note 4 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à 297 656 891 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2017	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b><i>Obligations de sociétés</i></b>	<b>1 107 500</b>	<b>75 205 940</b>	<b>76 901 201</b>	<b>14,32%</b>
Obligations CIL	<b>120 000</b>	<b>9 200 000</b>	<b>9 413 090</b>	<b>1,75%</b>
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	1 200 000	1 257 300	0,23%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	600 000	615 090	0,11%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	1 200 000	1 202 500	0,22%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	800 000	832 730	0,16%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	800 000	827 060	0,15%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 611 840	0,30%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	3 000 000	3 066 570	0,57%
Obligations BTK	<b>55 000</b>	<b>2 133 100</b>	<b>2 182 520</b>	<b>0,41%</b>
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	300 000	304 160	0,06%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	533 100	540 640	0,10%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	400 000	412 080	0,08%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	300 000	309 520	0,06%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	600 000	616 120	0,11%
Obligations BTE	<b>105 000</b>	<b>6 800 000</b>	<b>6 982 245</b>	<b>1,30%</b>
- BTE 2009 5,25%	40 000	1 200 000	1 239 760	0,23%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	400 000	412 510	0,08%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	200 000	203 475	0,04%
- BTE 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 126 500	0,95%
Obligations AIL	<b>50 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 704 680</b>	<b>0,50%</b>
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	400 000	401 720	0,07%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	600 000	627 340	0,12%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	1 600 000	1 675 620	0,31%
Obligations ATL	<b>68 500</b>	<b>4 970 000</b>	<b>5 064 983</b>	<b>0,94%</b>
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	170 000	173 613	0,03%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	800 000	840 880	0,16%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	2 400 000	2 449 710	0,46%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 600 780	0,30%
Obligations BH	<b>65 000</b>	<b>3 714 000</b>	<b>3 749 650</b>	<b>0,70%</b>
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 230 000	1 255 000	0,23%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	1 284 000	1 284 330	0,24%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	1 200 000	1 210 320	0,23%



Obligations STB	<b>158 000</b>	<b>7 104 000</b>	<b>7 209 079</b>	<b>1,34%</b>
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 112 000	2 125 464	0,40%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	3 250 000	3 311 555	0,62%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	600 000	606 540	0,11%
- STB 2011 6,1%	40 000	1 142 000	1 165 520	0,22%
Obligations TL	<b>50 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 632 700</b>	<b>0,86%</b>
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	1 600 000	1 622 620	0,30%
- TUNISIE LEASING 2017-TMM+2 ,35%	30 000	3 000 000	3 010 080	0,56%
Obligations UIB	<b>105 000</b>	<b>7 750 000</b>	<b>7 950 815</b>	<b>1,48%</b>
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	300 000	312 010	0,06%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 250 000	1 294 925	0,24%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	1 200 000	1 201 980	0,22%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 141 900	0,96%
Obligations ATTIJARI LEASING	<b>120 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>10 541 920</b>	<b>1,96%</b>
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	1 200 000	1 232 160	0,23%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	600 000	606 010	0,11%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2 400 000	2 475 750	0,46%
- ATTIJARI LEASING 2016-1 7,5%	30 000	3 000 000	3 168 150	0,59%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	3 000 000	3 059 850	0,57%
Obligations ATTIJARI BANK	<b>40 000</b>	<b>2 542 840</b>	<b>2 640 440</b>	<b>0,49%</b>
- ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	142 840	145 460	0,03%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	2 400 000	2 494 980	0,46%
Obligations AMEN BANK	<b>50 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 179 200</b>	<b>0,96%</b>
- AMEN BANK 2016-1	50 000	5 000 000	5 179 200	0,96%
Obligations BNA	<b>100 000</b>	<b>7 332 000</b>	<b>7 383 600</b>	<b>1,38%</b>
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	2 332 000	2 355 200	0,44%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	5 000 000	5 028 400	0,94%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 260 000	1 266 279	0,24%
<b>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</b>	<b>495 251</b>	<b>215 771 045</b>	<b>220 755 690</b>	<b>41,12%</b>
<b>* BTA</b>	<b>195 251</b>	<b>191 771 045</b>	<b>196 723 290</b>	<b>36,64%</b>
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	41 049 957	7,65%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	4 104 154	0,76%
BTA 6,3% MARS 2026	16 401	15 290 652	15 606 986	2,91%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 030 462	4,66%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	20 241 295	3,77%
BTA 5,3% JANVIER 2018	41 850	41 190 350	42 513 588	7,92%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	29 558 193	5,51%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	14 643 946	2,73%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	3 974 709	0,74%
<b>* EMPRUNT NATIONAL</b>	<b>300 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 032 400</b>	<b>4,48%</b>
Emp NATIONAL CAT B	300 000	24 000 000	24 032 400	4,48%
<b>TOTAL</b>		<b>290 976 985</b>	<b>297 656 891</b>	<b>55,44%</b>

**Note 5 : Placements monétaires et disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à 230 456 087 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2017	% actif net
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>			<b>141 000</b>	<b>136 764 927</b>	<b>138 763 239</b>	<b>25,85%</b>
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an</b>			<b>141 000</b>	<b>136 764 927</b>	<b>138 763 239</b>	<b>25,85%</b>
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	24/01/2017	3 500	3 436 038	3 499 219	0,65%
(170 jours au taux de 5,26%)	La BT	26/01/2017	1 500	1 470 916	1 497 658	0,28%
(160 jours au taux de 5,26%)	La BT	05/02/2017	2 000	1 963 450	1 996 869	0,37%
(180 jours au taux de 5,26%)	La BT	27/01/2017	2 500	2 448 748	2 493 039	0,46%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	06/03/2017	1 500	1 472 435	1 492 717	0,28%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	08/03/2017	500	490 811	497 459	0,09%
(160 jours au taux de 5,29%)	La BT	09/03/2017	3 000	2 944 869	2 984 411	0,56%
(100 jours au taux de 5,41%)	La BT	17/05/2017	500	494 078	496 765	0,09%
(110 jours au taux de 5,41%)	La BT	18/05/2017	1 500	1 480 486	1 488 368	0,28%
(120 jours au taux de 5,41%)	La BT	19/05/2017	7 000	6 900 802	6 936 757	1,29%
(150 jours au taux de 5,29%)	La BT	21/04/2017	5 000	4 913 735	4 955 036	0,92%
(180 jours au taux de 5,29%)	La BT	26/03/2017	8 000	7 835 082	7 925 023	1,48%
(365 jours au taux de 5,20%)	La BT	24/09/2016	9 000	8 639 411	8 919 291	1,66%
(365 jours au taux de 5,26%)	La BT	02/10/2016	17 000	16 311 426	16 831 261	3,13%
(170 jours au taux de 5,29%)	La BT	26/04/2017	1 500	1 470 754	1 482 280	0,28%
(240 jours au taux de 5,29%)	La BT	10/03/2017	1 500	1 459 122	1 478 722	0,28%
(365 jours au taux de 5,33%)	La BT	10/11/2016	5 500	5 274 414	5 421 138	1,01%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	15/01/2017	4 000	3 865 623	3 941 845	0,73%
(220 jours au taux de 5,29%)	La BT	05/04/2017	500	487 474	492 523	0,09%
(180 jours au taux de 5,41%)	La BT	22/05/2017	2 000	1 957 860	1 967 420	0,37%
(200 jours au taux de 5,41%)	La BT	23/05/2017	2 500	2 441 643	2 453 296	0,46%
(280 jours au taux de 5,29%)	La BT	13/03/2017	3 000	2 905 156	2 943 332	0,55%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	22/02/2017	2 500	2 416 015	2 453 014	0,46%
(260 jours au taux de 5,29%)	La BT	04/04/2017	8 500	8 249 763	8 336 572	1,55%
(270 jours au taux de 5,29%)	La BT	27/03/2017	5 500	5 332 092	5 393 298	1,00%
(310 jours au taux de 5,26%)	La BT	21/02/2017	4 000	3 861 338	3 920 988	0,73%
(270 jours au taux de 5,29%)	La BT	24/04/2017	5 000	4 847 356	4 886 930	0,91%
(260 jours au taux de 5,41%)	La BT	09/05/2017	8 500	8 244 299	8 298 032	1,55%
(280 jours au taux de 5,41%)	La BT	10/05/2017	6 000	5 806 182	5 843 401	1,09%
(240 jours au taux de 5,83%)	La BT	27/06/2017	1 000	970 070	970 588	0,18%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	26/06/2017	6 500	6 282 155	6 286 362	1,17%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	29/06/2017	2 000	1 932 971	1 933 489	0,36%
(360 jours au taux de 5,29%)	La BT	03/04/2017	8 500	8 158 353	8 246 136	1,54%
<b>COMPTES A TERME</b>			<b>90 555</b>	<b>90 555 000</b>	<b>91 691 878</b>	<b>17,08%</b>
Comptes à terme à moins d'un an			90 555	90 555 000	91 691 878	17,08%
<b>DISPONIBILITES</b>					<b>970</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>227 319 927</b>	<b>230 456 087</b>	<b>42,92%</b>

(\*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,59%
AMEN BANK	tous types	34	6,33%
UBCI	à moins de 3 mois	14	2,61%
		<b>78</b>	<b>14,53%</b>

(\*\*) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 14 Millions de Dinars pour ce trimestre.

#### **Note 6 : Créances d'exploitation :**

Le poste Créances d'exploitation totalise au 30 juin 2017 un montant de 9 698 505 DT se détaillant comme suit:

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
CAT échu	9 592 000	35 352 000	36 983 000
Intérêt à recevoir sur CAT	106 505	416 297	515 339
Obligation échu	-	-	154 000
Intérêt à recevoir sur Obligation	-	13 800	55 900
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>9 698 505</u></b>	<b><u>35 782 097</u></b>	<b><u>37 708 239</u></b>

#### **Note 7 : Autres créiteurs divers**

Le poste Autres créiteurs divers totalise au 30 juin 2017 un montant de 926 971 DT se détaillant comme suit:

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Retenue à la source	141 739	141 199	143 440
Contribution conjoncturelle	729 484	-	-
Redevance CMF	45 350	45 304	46 299
TCL	5 297	5 070	5 179
Provision honoraires commissaire aux comptes	4 301	6 787	13 562
Provision honoraires PDG	800	800	800
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>926 971</u></b>	<b><u>199 160</u></b>	<b><u>209 280</u></b>

**Note 8 : Revenus du portefeuille - titres:**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 701 615 DT pour le deuxième trimestre de 2017 contre 3 309 253 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 2 2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Trimestre 2 2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	31/12/2016
- Revenus des obligations des sociétés	1 044 151	2 018 382	735 338	1 392 944	2 939 565
- Revenus des BTA & Emprunt National	2 657 464	5 293 583	2 573 915	5 188 204	10 495 148
<b>TOTAL</b>	<b>3 701 615</b>	<b>7 311 965</b>	<b>3 309 253</b>	<b>6 581 148</b>	<b>13 434 713</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017 à 2 546 789 DT contre 2 649 830 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Trimestre 2 2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	31/12/2016
Intérêts des certificats de dépôt	1 549 217	3 048 042	1 571 863	2 989 501	6 358 441
Intérêts des comptes à terme	997 572	1 962 705	1 077 967	2 133 036	4 230 650
<b>TOTAL</b>	<b>2 546 789</b>	<b>5 010 747</b>	<b>2 649 830</b>	<b>5 122 537</b>	<b>10 589 091</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017 à 944 127 DT contre 940 523 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	Trimestre 2 2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Trimestre 2 2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	31/12/2016
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	809 251	1 609 713	806 163	1 594 506	3 246 475
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	134 876	268 286	134 360	265 751	541 079
<b>TOTAL</b>	<b>944 127</b>	<b>1 877 999</b>	<b>940 523</b>	<b>1 860 257</b>	<b>3 787 554</b>

### **Note 11 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2017 à 524 642 DT contre 155 199 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<b>Trimestre 2 2017</b>	<b>Période du 01/01 au 30/06/2017</b>	<b>Trimestre 2 2016</b>	<b>Période du 01/01 au 30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Redevance CMF	134 889	268 261	134 375	265 779	541 136
TCL	15 621	30 807	14 897	29 259	60 060
Contribution conjoncturelle	366 757	729 484	-	-	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 226	7 540	3 350	6 701	13 477
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	4 800	2 400	4 800	9 600
Charges diverses	749	1 185	177	796	1 040
<b>TOTAL</b>	<b>524 642</b>	<b>1 042 077</b>	<b>155 199</b>	<b>307 335</b>	<b>625 313</b>

### **Note 12 : Capital**

#### **Capital au 31-12-2016**

Montant	510 458 064
Nombre de titres	5 157 872
Nombre d'actionnaires	3 936

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	333 087 788
Nombre de titres émis	3 365 679
Nombre d'actionnaires nouveaux	213

#### **Rachats effectués**

Montant	(316 392 026)
Nombre de titres rachetés	(3 196 977)
Nombre d'actionnaires sortants	(285)

#### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	314 018
Régularisation des sommes non distribuables	575

#### **Capital au 30-06-2017**

Montant	527 468 419
Nombre de titres	5 326 574
Nombre d'actionnaires	3 864

**Note 13 : Autres informations**

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

## **AL HIFADH SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2017**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 30 982 117,422 DT, un actif net de 30 852 297,616 DT et un bénéfice net trimestriel de 280 512,188 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 4.3 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 62 371,476 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 26 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**



**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>30-juin-17</b>	<b>30-juin-16</b>	<b>31-déc.-16</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>18 406 134,722</b>	<b>22 130 710,922</b>	<b>21 344 608,164</b>
Obligations de sociétés		13 995 917,497	15 799 298,051	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		4 410 217,225	4 345 863,871	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		0,000	1 985 549,000	1 141 668,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>12 567 380,227</b>	<b>18 237 382,364</b>	<b>13 277 019,393</b>
Placements monétaires		11 822 453,581	17 354 492,596	12 254 661,275
Disponibilités		744 926,646	882 889,768	1 022 358,118
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>8 602,473</b>	<b>14 693,595</b>	<b>8 067,585</b>
<b>Total Actif</b>		<b>30 982 117,422</b>	<b>40 382 786,881</b>	<b>34 629 695,142</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>51 074,201</b>	<b>73 138,949</b>	<b>61 796,138</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>78 745,605</b>	<b>22 551,544</b>	<b>24 919,824</b>
<b>Total Passif</b>		<b>129 819,806</b>	<b>95 690,493</b>	<b>86 715,962</b>
<b>Actif net</b>		<b>30 852 297,616</b>	<b>40 287 096,388</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>30 246 348,667</b>	<b>39 381 375,898</b>	<b>33 075 597,987</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>605 948,949</b>	<b>905 720,490</b>	<b>1 467 381,193</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,583	22,394	18,803
Sommes distribuables de la période		605 920,366	905 698,096	1 467 362,390
<b>Actif net</b>		<b>30 852 297,616</b>	<b>40 287 096,388</b>	<b>34 542 979,180</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>30 982 117,422</b>	<b>40 382 786,881</b>	<b>34 629 695,142</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>237 365,097</b>	<b>483 431,774</b>	<b>351 585,711</b>	<b>589 595,703</b>	<b>1 098 131,312</b>
Dividendes des titres OPCVM		0,000	0,000	103 067,568	103 067,568	103 070,519
Revenus des obligations		182 287,156	373 879,254	194 819,881	379 299,489	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		55 077,941	109 552,520	53 698,262	107 228,646	217 269,918
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>147 631,732</b>	<b>317 540,837</b>	<b>250 932,931</b>	<b>522 404,658</b>	<b>939 221,086</b>
Revenus des billets de trésorerie		107 707,847	215 730,068	112 823,442	225 298,154	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		30 948,759	84 596,254	85 456,199	210 251,712	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	0,000	39 379,614	63 046,683	101 929,643
Revenus des comptes à vue		8 975,126	17 214,515	13 273,676	23 808,109	40 468,581
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>384 996,829</b>	<b>800 972,611</b>	<b>602 518,642</b>	<b>1 112 000,361</b>	<b>2 037 352,398</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	(1 300,872)	(1 300,872)	0,000	0,000	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(51 074,199)	(109 057,278)	(73 138,947)	(145 742,603)	(275 850,840)
<b>Revenus net des placements</b>		<b>332 621,758</b>	<b>690 614,461</b>	<b>529 379,695</b>	<b>966 257,758</b>	<b>1 761 501,558</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(45 229,291)	(90 965,219)	(17 153,837)	(33 106,208)	(65 743,734)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>287 392,467</b>	<b>599 649,242</b>	<b>512 225,858</b>	<b>933 151,550</b>	<b>1 695 757,824</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		20 751,645	6 271,124	(68 633,188)	(27 453,454)	(228 395,434)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>308 144,112</b>	<b>605 920,366</b>	<b>443 592,670</b>	<b>905 698,096</b>	<b>1 467 362,390</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(20 751,645)	(6 271,124)	68 633,188	27 453,454	228 395,434
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(9 974,485)	(12 126,402)	(39 378,426)	(41 327,487)	(33 630,951)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		3 094,206	7 951,462	(49 745,717)	(50 652,436)	(46 853,320)
<b>Frais de négociation de titres</b>		0,000	0,000	(606,357)	(1 445,986)	(1 502,511)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>280 512,188</b>	<b>595 474,302</b>	<b>422 495,358</b>	<b>839 725,641</b>	<b>1 613 771,042</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>280 512,188</b>	<b>595 474,302</b>	<b>422 495,358</b>	<b>839 725,641</b>	<b>1 613 771,042</b>
Résultat d'exploitation	287 392,467	599 649,242	512 225,858	933 151,550	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(9 974,485)	(12 126,402)	(39 378,426)	(41 327,487)	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	3 094,206	7 951,462	(49 745,717)	(50 652,436)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(606,357)	(1 445,986)	(1 502,511)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(1 467 360,222)</b>	<b>(1 467 360,222)</b>	<b>(1 541 194,450)</b>	<b>(1 541 194,450)</b>	<b>(1 541 194,450)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(129 757,688)</b>	<b>(2 818 795,644)</b>	<b>(4 583 387,575)</b>	<b>4 015 548,489</b>	<b>(2 502 614,120)</b>
<b>Souscription</b>	<b>23 159 055,328</b>	<b>42 020 639,132</b>	<b>34 445 725,180</b>	<b>69 775 802,402</b>	<b>115 371 416,712</b>
Capital	23 802 000,000	41 955 100,000	35 646 400,000	69 600 400,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(228 835,978)	(401 179,026)	(329 841,057)	(596 675,419)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	(414 108,694)	466 718,158	(870 833,763)	772 077,821	2 263 679,602
<b>Rachat</b>	<b>23 288 813,016</b>	<b>44 839 434,776</b>	<b>39 029 112,755</b>	<b>65 760 253,913</b>	<b>117 874 030,832</b>
Capital	24 068 000,000	44 806 600,000	39 848 200,000	65 536 300,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(230 709,742)	(427 604,646)	(373 642,636)	(575 572,428)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	(548 477,242)	460 439,422	(445 444,609)	799 526,341	2 492 073,693
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(1 316 605,722)</b>	<b>(3 690 681,564)</b>	<b>(5 702 086,667)</b>	<b>3 314 079,680</b>	<b>(2 430 037,528)</b>
<b>Actif net</b>					
En début de période	32 168 903,338	34 542 979,180	45 989 183,055	36 973 016,708	36 973 016,708
En fin de période	30 852 297,616	30 852 297,616	40 287 096,388	40 287 096,388	34 542 979,180
<b>Nombre d'actions</b>					
En début de période	308 089	333 944	439 747	357 088	357 088
En fin de période	305 429	305 429	397 729	397 729	333 944
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101,012</b>	<b>101,012</b>	<b>101,292</b>	<b>101,292</b>	<b>103,439</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>0,95%</b>	<b>1,90%</b>	<b>0,98%</b>	<b>2,00%</b>	<b>4,07%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels** **Arrêtés au 30 Juin 2017**

### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

##### **2.2.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2017	% actif
<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>	<b>228 171</b>	<b>13 639 144,042</b>	<b>13 995 917,497</b>	<b>45,174%</b>
AIL 2013-1	15 000	300 000	301 428,000	0,973%
AIL 2014-1	1 320	79 191,810	83 428,411	0,269%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	419 949,423	434 421,244	1,402%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	487 328,300	505 449,408	1,631%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	306 074,400	0,988%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	368 400,000	377 032,549	1,217%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	258 018,600	259 332,709	0,837%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	240 000,000	245 676,800	0,793%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	360 690,444	1,164%
ATL 2014/2	3 000	240 000,000	241 663,200	0,780%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	505 812,000	1,633%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	941 784,000	3,040%
BTE 2010-B	15 000	1 050 000,000	1 088 364,000	3,513%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	81 400,000	0,263%
BTE 2010-B	2 000	80 000,000	82 598,400	0,267%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	40 700,000	0,131%
BTK-2009	2 500	133 308,216	135 166,156	0,436%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	221 048,000	0,713%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	203 672,000	0,657%
CIL 2014/1	9 050	543 000,000	573 074,960	1,850%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	684 544,000	2,209%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	101 528,000	0,328%

HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	244 754,400	0,790%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	364 540,400	1,177%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	406 372,000	1,312%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	480 000,000	480 240,000	1,550%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	518 496,000	1,674%
HL 2017-2	1 000	100 292,493	100 137,644	0,323%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	159 446,400	0,515%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	808 938,000	2,611%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	123 931,200	0,400%
UIB 2009/1	27 399	1 780 935,000	1 860 392,100	6,005%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	63 461,544	0,205%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	280 948,583	0,907%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	500 988,000	1,617%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	308 382,545	0,995%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>4 486</b>	<b>4 546 258,650</b>	<b>4 410 217,225</b>	<b>14,235%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 017 291,687	3,283%
BTA 6.75% JUILLET 2017	842	885 676,100	886 440,360	2,861%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 499 839,075	8,069%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 671,250	1 694,858	0,005%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	988,800	994,757	0,003%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	3 934,000	3 956,488	0,013%
<b>TOTAL</b>		<b>18 185 402,692</b>	<b>18 406 134,722</b>	<b>59,409%</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 483 431,774 DT pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
<b>Dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>103 067,568</b>	<b>103 067,568</b>	<b>103 070,519</b>
- des Titres OPCVM	0,000	0,000	103 067,568	103 067,568	103 070,519
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>237 365,097</b>	<b>483 431,774</b>	<b>248 518,143</b>	<b>486 528,135</b>	<b>995 060,793</b>
Revenus des obligations de sociétés	<b>182 287,156</b>	<b>373 879,254</b>	<b>194 819,881</b>	<b>379 299,489</b>	<b>777 790,875</b>
- intérêts	182 287,156	373 879,254	194 819,881	379 299,489	777 790,875
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>55 077,941</b>	<b>109 552,520</b>	<b>53 698,262</b>	<b>107 228,646</b>	<b>217 269,918</b>
- intérêts	55 077,941	109 552,520	53 698,262	107 228,646	217 269,918
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>237 365,097</b>	<b>483 431,774</b>	<b>351 585,711</b>	<b>589 595,703</b>	<b>1 098 131,312</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 12 567 380,227 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>11 746 136,392</b>	<b>11 822 453,581</b>	<b>38,159%</b>
<b>Emetteur STUSID BANK</b>				
Certificats de dépôt STUSID BANK	<b>3</b>	<b>2 988 786,454</b>	<b>2 993 048,084</b>	<b>9,661%</b>
CD STUSID 20J 14/06/2017 (5.33%)	1	997 638,105	999 644,824	3,227%
CD STUSID 30J 21/06/2017 (5.58%)	1	996 297,218	997 527,664	3,220%
CD STUSID 40J 23/06/2017 (5.83%)	1	994 851,131	995 875,596	3,214%
<b>Emetteur BTE</b>				
Certificats de dépôt BTE	<b>2</b>	<b>1 486 414,206</b>	<b>1 494 818,237</b>	<b>4,825%</b>
CD BTE 10J 30/06/2017 (5,33%)	1	998 817,307	998 935,419	3,224%
CD BTE 160J 15/03/2017 (7,20%)	1	487 596,899	495 882,818	1,601%
<b>Emetteur AMS</b>				
Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>981 447,663</b>	<b>992 982,003</b>	<b>3,205%</b>
AMS 50J 06/06/2017 (7.75%)	1	247 870,148	248 929,374	0,803%
AMS 80J 09/06/2017 (8.00%)	1	493 013,100	494 910,048	1,597%
AMS 230J 03/12/2016 (7.75%)	1	240 564,415	249 142,581	0,804%
<b>Emetteur Electrostar</b>				
Billets de trésorerie	<b>4</b>	<b>1 723 023,588</b>	<b>1 731 116,070</b>	<b>5,587%</b>
ELECTROSTAR 100J 22/05/2017 (7.75%)	1	688 198,504	692 858,906	2,236%
ELECTROSTAR 90J 08/06/2017 (8.00%)	1	393 725,490	395 305,452	1,276%
ELECTROSTAR 90J 14/06/2017 (8.00%)	1	492 156,863	493 614,695	1,593%
ELECTROSTAR 40J 16/06/2017 (8.00%)	1	148 942,731	149 337,017	0,482%
<b>Emetteur STEQ</b>				
Billets de trésorerie	<b>4</b>	<b>2 498 876,691</b>	<b>2 526 109,680</b>	<b>8,153%</b>
STEQ 90J 20/06/2017 (8.00%)	1	442 941,176	443 789,037	1,432%
STEQ 190J 21/02/2017 (7.75%)	1	920 135,433	940 308,515	3,035%
STEQ 60J 11/05/2017 (7.75%)	1	692 858,906	698 917,098	2,256%
STEQ 90J 29/06/2017 (8.00%)	1	442 941,176	443 095,030	1,430%
<b>Emetteur GIF</b>				
Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>2 067 587,790</b>	<b>2 084 379,507</b>	<b>6,728%</b>
GIF 90J 05/04/2017 (7.75%)	1	787 835,684	799 586,934	2,581%
GIF 90J 26/04/2017 (7.75%)	1	295 438,381	298 766,373	0,964%
GIF 90J 21/06/2017 (8.00%)	1	984 313,725	986 026,200	3,183%
<b>Disponibilités</b>		<b>744 926,646</b>	<b>744 926,646</b>	<b>2,404%</b>
Dépôts à vue		744 926,646	744 926,646	2,404%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>12 491 063,038</b>	<b>12 567 380,227</b>	<b>40,563%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 à 317 540,837 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	107 707,847	215 730,068	112 823,442	225 298,154	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	30 948,759	84 596,254	85 456,199	210 251,712	345 662,162
Intérêts des dépôts à terme	0,000	0,000	39 379,614	63 046,683	101 929,643
Intérêts des comptes courants	8 975,126	17 214,515	13 273,676	23 808,109	40 468,581
<b>TOTAL</b>	<b>147 631,732</b>	<b>317 540,837</b>	<b>250 932,931</b>	<b>522 404,658</b>	<b>939 221,086</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 602,473 DT au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	302,473	3 693,595	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	8 300,000	11 000,000	6 100,000
<b>TOTAL</b>	<b>8 602,473</b>	<b>14 693,595</b>	<b>8 067,585</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 51 074,201 DT et représente le montant dû de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Rémunération Distributeurs	18 240,788	26 121,055	22 070,048
Rémunération Gestionnaire	21 888,940	31 345,259	26 484,058
Rémunération Dépositaire	10 944,473	15 672,635	13 242,032
<b>TOTAL</b>	<b>51 074,201</b>	<b>73 138,949</b>	<b>61 796,138</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 78 745,605 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, la contribution conjoncturelle, et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	2 331,229	1 896,307	2 900,187
Provision jeton de présence	4 463,038	4 475,380	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	7 532,287	15 844,177	12 714,571
TCL	247,575	335,680	296,715
Impôt à payer	1 800,000	0,000	8,411
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	62 371,476	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>78 745,605</b>	<b>22 551,544</b>	<b>24 919,824</b>



### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2017</b>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	41 955 100,000
Nombre de titres émis	419 551
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	44 806 600,000
Nombre de titres rachetés	448 066
<b>Capital au 30/06/2017</b>	
Montant (en nominal)	30 542 900,000
Sommes non distribuables	-296 551,333
Montant du capital au 30/06/2017	30 246 348,667
<b>Nombre de titres</b>	305 429
Nombre d'actionnaires	810

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2017 :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	3 435,316	-25 599,114	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-15 561,718	-15 728,373	-31 296,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	6 732,184	-50 643,963	-46 853,647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	1 219,278	-8,473	0,327
Frais négociation de titres	0,000	-1 445,986	-1 502,511
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-4 174,940</b>	<b>-93 425,909</b>	<b>-81 986,782</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-401 179,026	-596 675,419	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	427 604,646	575 572,428	1 065 142,861
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-296 551,333</b>	<b>-391 524,102</b>	<b>-318 802,013</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 à 109 057,278 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
Rémunération distributeurs (STUSID BANK et TSI)	18 240,786	38 949,027	26 121,054	52 050,931	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	21 888,940	46 738,835	31 345,258	62 461,113	118 221,788
Rémunération dépositaire (STUSID BANK)	10 944,473	23 369,416	15 672,635	31 230,559	59 110,897
<b>TOTAL</b>	<b>51 074,199</b>	<b>109 057,278</b>	<b>73 138,947</b>	<b>145 742,603</b>	<b>275 850,840</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 à 90 965,219 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	3 210,745	6 961,135	2 739,381	5 068,083	12 740,619
Redevance CMF	7 296,070	15 579,116	10 448,208	20 819,956	39 406,458
Jetons de présence	2 243,878	4 463,098	2 758,227	4 995,917	9 520,477
Contribution conjoncturelle	31 708,404	62 371,476	0,000	0,000	0,000
Autres impôts	770,194	1 590,394	1 208,021	2 222,252	4 076,180
<b>TOTAL</b>	<b>45 229,291</b>	<b>90 965,219</b>	<b>17 153,837</b>	<b>33 106,208</b>	<b>65 743,734</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2017 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	20,971	13,028	-5,416	28,583
Exercice 2017	599 649,242	466 705,130	-460 434,006	605 920,366
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>605 948,949</b>

### **3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

#### **• Intérêts des mises en pensions**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.06.2017 à D : 1 300,872 DT, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

### **4. Autres informations :**

#### **4.1- Engagement hors bilan**

A la date du 30 juin 2017, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

#### **4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " AL HIFADH SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 62 371,476 DT.